



Communiqué de presse
8 décembre 2022

www.acerolaonline.fr

Contact :

Sandrine Beaulieu

t. 01 43 04 49 00

m. sandrine@acerolaonline.fr

Non à la part à charge obligatoire au financement CPF de formations

Alors que le succès du CPF n'a jamais été tel qu'en 2022, le gouvernement a présenté fin décembre un amendement permettant la mise en place d'un « ticket modérateur » sur le CPF, dont le montant sera fixé par décret dans les semaines à venir.

Pourtant depuis la mise en place de l'application Mon compte formation ce sont 5 millions de personnes qui ont pu se former grâce à leur budget. Parmi ceux-ci, 7 sur 10 étaient des employés ou ouvriers qui jusqu'à la réforme de 2018 accédaient peu à la formation professionnelle. Il est à noter que le bilan de compétences est au 4ème rang des formations financées à l'aide du CPF. Plébiscité par les actifs ayant besoin d'un accompagnement personnalisé et renforcé pour opérer une reconversion ou une évolution professionnelle, ce sont 84000 personnes qui en ont bénéficié l'an passé.

Mais ce formidable outil de développement des compétences qu'est le CPF souffre d'un grand mal : les nombreuses fraudes ont entaché sa réputation et celle de tout le secteur de la formation professionnelle. En effet, dès la mise en place de la délégation de gestion du budget CPF par la Caisse des Dépôts et Consignation, des dizaines de milliers d'entreprises frauduleuses se sont inscrites sur Mon compte formation pour ponctionner les budgets des utilisateurs sans qu'aucun contrôle ne soit opéré. La mise en place de la certification qualité Qualiopi n'a pas freiné les ardeurs ! Le déficit budgétaire du CPF n'est pas étranger à cela.

Pour autant faut-il faire payer les utilisateurs ? La réponse de l'Etat avec la mise en place d'une part à charge, ne parait pas de nature à stopper les agissements malhonnêtes. Mais il est sûr qu'elle mettra un coup d'arrêt à la formation des plus modestes, alors qu'en 2023 plus que jamais, les Français devront pouvoir s'adapter aux évolutions des métiers avec un pouvoir d'achat en baisse.

Signez et partagez la pétition :

[NON A LA PART A CHARGE OBLIGATOIRE AU FINANCEMENT CPF DE FORMATIONS](https://www.change.org/p/non-a-la-part-a-charge-obligatoire-au-financement-cpf-de-formations)

